

Kjaerby Noël

Les accords entre le mouvement indigène et le gouvernement national

Le président Juan Carlos Varela du parti Panameñista a pris le pouvoir en mai 2014. Peu de temps après, il a lancé des réunions bilatérales entre la COONAPIP (*Coordinadora Nacional de Pueblos Indígenas de Panamá*), accompagnés par des conseillers de l'Organisation des jeunes du Panama Embera et Wounaan (*Organización de Jóvenes Emberá y Wounaan de Panamá - OJEW*) et les Ministère du gouvernement, des Affaires étrangères (viceprésidence) et la Commission des affaires autochtones de l'Assemblée nationale. Par dessus tout a été réaffirmé l'engagement de mise en œuvre un Plan de Développement des Peuples Autochtones avec :

- un fonds spécial pour les infrastructures dans la *comarca* Ngäbe Bugle,
- la ratification de la Convention 169,
- la poursuite de la titularisation des territoires autochtones,
- la sécurisation intérieure des territoires Naso et Bribri qui sont limitrophes du Costa Rica,
- le respect du droit au consentement libre, préalable et informé,
- un engagement au respect des processus électoraux internes, un appui financier aux caciques,
- un engagement à s'occuper des processus politiques liés au changement climatique en tant que tels et pas seulement comme un thème à traiter par le biais du mécanisme REDD.

A également été engagé un programme de professionnalisation des jeunes autochtones, et l'institution d'État chargée des affaires autochtones doit être élevée au rang de Ministère.



Tous les derniers gouvernements nationaux du Panama ont mis l'accent sur le maintien d'un cadre paisible et stable pour assurer les conditions adéquates au bon fonctionnement du secteur financier et de l'environnement politique national du canal

de Panama, ainsi que pour encourager les nouveaux investissements dans le secteur minier et le tourisme.

Au cours des dernières années, le gouvernement a pris très au sérieux les conflits qui ont eu lieu dans le cadre de nouveaux projets miniers et hydroélectriques dans les territoires autochtones.

Une tendance est que tout gouvernement et ainsi que tout Président, dans la phase initiale de sa période au pouvoir, conclut des accords avec le mouvement autochtone afin d'établir une relation harmonieuse avec les autorités représentatives et ainsi prévenir son opposition ou un conflit. Cependant, par la suite, il montre que les accords conclus ne sont pas respectés, ce qui provoque, à l'intérieur du mouvement autochtone, frustration et questionnement sur la crédibilité de son leadership.

Le processus ONU-REDD réactivé

Le Programme ONU- REDD a été réactivé en 2014 sur la base d'un " Agenda Environnemental Autochtone ", après avoir été suspendu pendant plus d'un an en raison d'allégations envers COONAPIP de non-respect envers les mécanismes de consultation, de l'inclusion et de la manipulation par des responsables du programme. Gerardo Gonzalez, directeur des bassins versants et point focal du processus REDD + de l'Autorité Nationale de l'Environnement (*Autoridad Nacional del Ambiente - ANAM*), s'est exprimé sur cette situation nouvelle : " Leur participation est dorénavant assurée et nous savons qu'ils sont les principaux protecteurs des forêts « .¹

La certification des territoires autochtones stagne

En Novembre se sont réunis les représentants de 12 organisations autochtones en recherche d'unité, en faveur de la défense territoriale et pour que débute sérieusement la titularisation de 30 territoires qui sont actuellement en attente. Six années après la promulgation de la Loi 72, on pouvait se rendre compte qu'avait été titularisé seulement trois territoires de taille insuffisantes pour soutenir le développement de leurs peuples (*Caña Blanca* et *Puerto Lara* du peuple Wounaan et *Piriatí* du peuple Embera). Certains de ces territoires continuent à être l'objet d'invasions, de conflits, de revendications de tiers parfois négociées avec le gouvernement national et acceptées par les autorités locales. Les communautés autochtones pensent, à tort, qu'en montrant leur coopération dans la résolution d'un problème démographique national, ils seront à la tête d'un territoire plus rapidement.

L'organisme responsable, l'Autorité Nationale de Gestion des Terres (*Autoridad Nacional de Administración de Tierras - ANATI*) a publié en 2010 une résolution qui interdit l'utilisation de droits de possession sur les terres revendiquées. Depuis lors, les cas de revendication par des tiers de droits sur des terres collectives ont été pratiquement paralysés. Des études menées par des avocats autochtones ont cependant mis au jour le fait qu'ANATI envoie habituellement ces cas d'opposition au pouvoir judiciaire, bien que la loi 72 précise que la Direction Nationale de la Réforme Agraire (actuelle ANATI) a la responsabilité de résoudre ces cas par le biais d'un processus d'accord à l'amiable, sans les laisser, de manière irrégulière, à la merci de juges, sans une bonne gestion des droits collectifs et avec une tendance traditionnelle allant contre les intérêts des peuples autochtones.

Pendant les six années et demi de durant lesquelles la loi 72 fut en vigueur, ANATI a été capable de perdre plusieurs dossiers et n'ont pas la connaissance d'autres procédures. Fermeture annuelle, et après une année et demie au pouvoir, aucun progrès n'a été perçu concernant les 30 revendications de certifications exceptionnelles.

Tous les congrès ont accepté de coordonner et de collaborer au sein d'UNIDAD sur les processus jusqu'à obtention de la certification de tous les territoires, en commençant par : exiger un budget de l'Etat pour financer le fonctionnement d'ANATI et un plan public de certification, éviter que les ressources de l'opposition entament des poursuites judiciaires, et ne pas accepter les certifications recadrées ou qui ne respectent pas leurs droits territoriaux dans l'esprit de la convention 169 de la OIT.

Trois agences internationales de coopération ont offert leur soutien au mouvement autochtone dans le processus de certification : *Forest of the world*², *Rainforest Foundation US* et *Iniciativa para los Derechos y Recursos (RRI)*, en attendant 2015, le défi de ces agences de coordination de l'accompagnement respectant une stratégie de certification concertée entre COONAPIP et les 12 organisations autochtones.

Défaillances significatives de la Cour suprême de justice et de l'OEA

Il est prévu qu'en 2015, on espère une accélération positive du processus d'attribution de certificats, compte tenu de l'unité et de la du mouvement autochtone qui s'est accordé sur 2 règles significatives :

- Le 12-13 Décembre 2014, la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme a condamné l'État du Panama pour avoir violé le droit à la propriété collective et à la protection judiciaire des populations autochtones Guna de Madungandi et les communautés Embera et Ipetí Piriati de l'Alto Bayano. Depuis 1990, lorsque le Panama a reconnu la compétence de la Cour, "*il avait l'obligation de délimiter, de démarquer et de certifier les terres ... ce qui a échoué dans de nombreux cas à ce jour*", dit la déclaration. L'échec de l'État du Panama, est de ne pas avoir fourni une procédure adéquate et efficace pour l'accès des autochtones à leur territoire et d'obtenir une réponse aux nombreuses plaintes d'ingérence par des tiers concernant leurs territoires et ressources naturelles. Les origines du cas remonte à 1972, lorsque le l'État panaméen dépouilla plusieurs communautés de leurs terres ancestrales afin de permettre la construction d'un barrage hydroélectrique sur leurs territoires. L'affaire a été renvoyée devant le tribunal en 2013, parce que la Commission Interaméricaine a jugé que l'État n'avait pas respecté les recommandations contenues dans son Rapport de Fond sur l'affaire. Dans ledit rapport, la Commission Interaméricaine recommandait à l'État, entre autres, de « *mener promptement le processus de formalisation, délimitation et démarcation physique des territoires des deux peuples et de leurs membres* ». En 2012, les communautés autochtones Arimae et Embera Puru présentèrent 11 recours en inconstitutionnalité et déposé 11 poursuites contre 11 décisions de justice que la Cour municipale avait publié pour 11 paysans qui avaient envahi le territoire traditionnel, faisant demande de certification conformément à la loi 72.
- Le 12 Novembre 2014, le jugement de la Cour suprême de Justice indique que l'occupation n'était pas inconstitutionnelle. Cet événement a causé un grand impact, car elle pourrait créer une jurisprudence pour l'invasion continue de tous les territoires en cours de certification. En conséquence, les femmes autochtones ont forcé la porte de la Cour Suprême avec une canne traditionnelle du chef des Zarras (police traditionnelle) pour que leur demande soit traitée, mais sans grand

succès. Par la suite, le ministère de la Présidence a assisté à un comité autochtone et l'ANATI a promis d'enquêter sur le fait notoire qui est que l'analyse de la Cour constitutionnelle estime qu'ANATI, à l'occasion de processus administratifs antérieurs portant sur la même affaire, avait exprimé la propriété en faveur des communautés autochtones, précisant que, en fin de compte, ce doit être l'ANATI qui décidera de la formalité finale concernant la demande soumise par la communauté. Fin d'année, ANATI avait promis de réaliser une consultation juridique afin de déterminer si l'absence administrative d'ANATI en faveur des communautés prévaut favorablement au jugement en faveur des métis (*mestizos*).

Notes et références

- 1. http://www.un-redd.org/UNREDD_Launches_Panama_NP_Evaluation_EN/tabid/106063/Default.aspx
- 2 .une ONG danoise qui a soutenu pendant plusieurs années la COONAPIP dans le processus d'adoption de la loi 72 et le peuple Guna, en reconnaissance de la *Comarga* de Wargandi..
- .

Kjaerby Noël est danois, ingénieur civil détenteur d'un master maîtrise en études du développement international. Il a travaillé 18 ans durant en l'Amazonie, les Andes et Amérique Centrale dans les affaires autochtones, la gouvernance territoriale, la préservation des forêts, gestion d'aires protégées et de l'écotourisme. Il a coordonné des projets de conservation, de certification et des infrastructures sur la côte caraïbe du Nicaragua avec un financement de DANIDA et de la Banque mondiale / DFID. Il est représentant régional pour l'Amérique centrale au sein de l'organisation Bosques del Mundo.

Source : IWGIA *El Mundo Indígena* 2015
Traduction pour le GITPA par **Lucy Bernard**